
Deuxième Session, Seizième Parlement, 18 George V, 1928

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 155.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1928.

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 27 MARS 1928.

OTTAWA

F. A. ACLAND

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI